

PRÉFET DE L'AVEYRON

**PREFECTURE**

Direction des Relations  
avec les Usagers et les  
Collectivités

**Elections municipales et communautaires du 23 mars 2014  
Etat des listes candidates dans les communes de 1000 habitants et plus**

LE PREFET DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code électoral et notamment ses articles L 255-4, L 260 et R 28;

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;

VU le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs;

VU le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013;

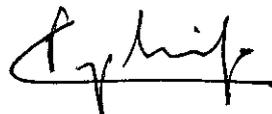
VU l'arrêté préfectoral n° 2013352-0012 du 18 décembre 2013 fixant le délai de dépôt des déclarations de candidature;

VU le tirage au sort effectué à la préfecture de l'Aveyron le 7 mars 2014, conformément à l'article R 28 de code électoral;

**ARRETE**

L'état ci-joint, par commune, des listes candidates aux élections municipales et communautaires dans les communes 1000 habitants et plus du département de l'Aveyron, scrutin du 23 mars 2014.

Fait à Rodez le 7 mars 2014



Cécile POZZO DI BORGO